

Service de l'environnement
Impasse de la Colline 4
1762 Givisiez

Fribourg, le 7 avril 2016

Prise de position du PDC sur l'avant-projet de Loi modifiant la loi du 13 novembre 1996 sur la gestion des déchets (LGD) – procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Nous avons analysé avec beaucoup d'intérêt l'avant-projet de loi modifiant la LGD. Nous vous remercions de nous donner la possibilité de prendre position sur cet objet et vous transmettons ci-après nos remarques :

Le PDC salue et soutient dans son ensemble l'avant-projet de loi modifiant la loi du 13 novembre 1996 sur la gestion des déchets (LGD). Une tendance fâcheuse se vérifie depuis plusieurs années dans notre société dite moderne. Le fait de se débarrasser de ses déchets sur la voie publique et dans la nature prend des dimensions inquiétantes et inacceptables. Les coûts pour la société et les privés (tout particulièrement les agriculteurs) sont considérables – en chiffres comme en image. Le « propre et en ordre » de notre pays est malmené par une minorité se comportant comme dans un état de non droit. Les infrastructures (déchetteries et poubelles) sont en suffisance, la prévention et l'information a lieu dans les écoles dès le plus jeune âge, il est temps de passer aux sanctions pour les récalcitrants. Les villes, les cantons et les pays qui sanctionnent les auteurs de tels méfaits obtiennent rapidement de bons résultats.

Remarques particulières :

Art. 36a (nouveau) Amendes d'ordre

De toute évidence la loi fédérale sur les amendes d'ordre devra être harmonisée car, en l'état, elle ne s'applique qu'aux infractions sur la circulation routière.

Art. 36c (nouveau) Compétences et mode de sanction

Il est évident que la police cantonale n'interviendra qu'en cas de flagrant délit et que cette tâche sera subsidiaire. Le personnel communal sera le premier concerné par la constatation des infractions et l'émission des amendes d'ordre. Ne serait-il pas judicieux d'élargir la compétence à **des agences de surveillance privées** afin de mener une politique efficace sans surcharger les organes de polices cantonales et les employés communaux ?

Nous vous remercions de permettre au PDC de prendre position sur ce projet et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Pour le PDC du canton de Fribourg



Hubert Dafflon
Président de la Commission
Aménagements, environnement et transports



Magali Corpataux
Secrétaire politique

Pour tout renseignement :

Hubert Dafflon, Député, Président de la Commission Aménagements, environnement et transports,
079 247 23 40